



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2024**

#### **« AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2006 RÉGISSANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES »**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU):

- Le règlement numéro 231-2024 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 13<sup>e</sup> jour de mai 2024.

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 231-2024 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 229-2024 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**